

La CFDT-Culture, la CFTC-Culture, l'UNSA-Culture

présentent :

Brève histoire de la RGPP (3)

« Comptant tout au plus 25 000 agents répartis sur l'ensemble du territoire national, et doté d'un budget représentant à peine 1% du budget de l'État, le ministère de la Culture est pourtant bien loin d'avoir les caractéristiques d'une institution publique dispendieuse [...]. Il apparaît chaque jour plus clairement que l'objectif de votre politique [...] est fondamentalement de remettre en cause la légitimité historique de l'État [...] et] de livrer la culture à la logique aveugle du marché. »
Lettre de l'intersyndicale Culture au Premier ministre, 6 mars 2008

Les principales étapes de la RGPP au MCC vues du côté des personnels et de leurs représentants.

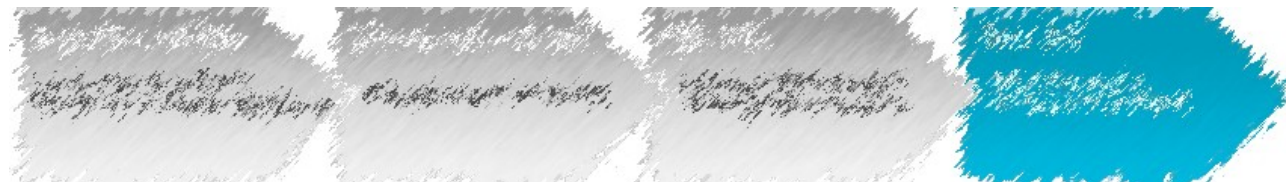
« 2009-2012 : mise en œuvre et suivi de la RGPP. « Un "comité de pilotage RGPP" est créé au sein de chaque ministère et présidé par le secrétaire général pour suivre l'avancée de la réforme. » [...] « Un nouveau rapport d'étape est prévu à l'automne 2009. »(Site de la RGPP, calendrier.)

Il est bien clair pour tous, après nos deux premiers épisodes, que cette RGPP concerne **toute l'administration française, tous les ministères.**

Mais le ministère de la Culture avait commencé avec un peu d'avance...

Compte tenu de l'exceptionnelle diversité des activités couvertes par le MCC, son exposition en cobaye de la RGPP en faisait un excellent cas d'école. Si ça passe au MCC, alors ça peut passer partout ! Mais maintenant nous sommes en retard... le « lifting » au BoTox de notre administration n'est toujours pas transcrit dans la loi ! Il paraît que c'est parce que « nous luttons », négocions pied à pied... et ce « nous », entendu de la bouche du secrétaire général, puis lu sous la plume du ministre, englobe les personnels et l'administration ! Voire... (C'est la dernière mélodie à la mode. Ça se joue au pipeau : **« Nous sommes ensemble... » Pour quoi ? Contre qui ?** Nous y avons déjà fait allusion dans notre communiqué du 31 juillet. Précisons aujourd'hui : **non, nous ne sommes pas ensemble, nous ne co-gérons pas des décisions qui sont imposées à notre administration et qu'à son tour elle a pour mission de nous imposer.**)

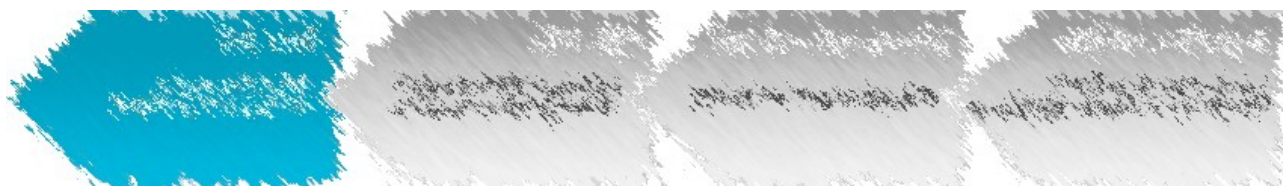
L'exposé qui va suivre ne reprend que ce qui nous est apparu, rétrospectivement, le plus significatif de l'ensemble de la « démarche RGPP ».



ça commence à être moins pimpant...

1. La mission Auvigne : préliminaires, rencontre et désamour...

Le 11 octobre 2007, l'une de nos organisations, La CFDT, écrivait au directeur du cabinet pour demander communication des sujets qui seraient abordés par la ministre lors de son audition par la mission Auvigne. **Elle n'eut jamais de réponse.** Par contre, elle parvint, de haute lutte, à rencontrer, le 27 novembre 2007, les membres de cette mission — il fallut insister non pas pour qu'elle prît en compte l'avis des syndicats, ne rêvons pas, mais simplement pour être reçus... Ce n'était pas prévu ! — ; dès cet instant dans le compte rendu qu'elle donna de cette audit, la CFDT-Culture dénonça « *l'aspect incantatoire d'une procédure qui échappe largement au ministère* » et l'emballement du calendrier « *qui dénonce à lui seul la mise en scène d'une procédure décisionnelle, là où tout de fait est déjà arrêté* », l'absence de concertation qui conduira « *à l'échec cette "révision"* ». « *Au point où nous en sommes, il est à craindre qu'il s'agisse non pas d'une "révision" de nos politiques publiques, mais d'un **démantèlement systématique**, par cette passion idéologique de nos "élites" de copier[...] un modèle [...] inadapté à notre histoire [...].* »



... et ça régresse toujours autant !

2. Activisme intersyndical (février 2008-juin 2008)

Vinrent de longues semaines de tentatives en toutes directions pour essayer d'infléchir le rouleau compresseur de la « réforme ». Les communiqués d'une intersyndicale à géométrie variable selon les établissements, directions ou services se succèdent : par exemple, les interrogations sur le devenir de la RMN (sections CFDT et CFE-CGC de la RMN) le 29 janvier 2008, sont relayées le 1^{er} février en englobant la DMF, avec occupation — improvisée — du siège de la DMF, à l'initiative de la CGT, rejointe par Sud, et promesse — instrumentalisée — d'un élargissement de l'intersyndicale, opéré le 4 février et couronné par un bref communiqué de sept organisations syndicales annonçant d'autres actions ; le 13 février, c'est la dénonciation plus générale de la RGPP avec lancement d'une pétition contre la RGPP « outil du saccage du service public » et l'annonce d'un « rassemblement le 21 février aux colonnes de Buren »

Deux jours avant le rassemblement annoncé, la ministre se fendit d'un courrier aux agents censé les rassurer sur « *le rôle irremplaçable des corps scientifiques et techniques* », sur la conduite de la réforme « *dans le respect des personnels et de leur statut* », et elle faisait part de son souhait d' « *associer les représentants syndicaux tout au long [des] travaux* » (quels travaux ? il n'y eut que de l'information !...). Enfin, toujours pour « rassurer », elle précisait que « *par définition, cette règle [du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite] ne concerne que des emplois devenus vacants, et n'a donc pas d'impact sur les agents en place* ». Analysons : **lorsque des postes sont non pourvus, que ce soit depuis des années, ou depuis peu seulement, dès l'instant de leur vacance, la charge de travail des restants se trouve mécaniquement augmentée...** Il faut n'avoir jamais été sur le terrain pour énoncer de pareilles naïvetés arithmétiques !

La manifestation du 21 février, tenue pour « réussie » en terme de nombre (communiqué du 21 février), déboucha sur un appel de l'intersyndicale au Premier ministre « pour obtenir un rendez-vous sur le devenir du MCC menacé de démembrement ». Dès le 26 février, l'intersyndicale appelait à la journée nationale du 20 mars (la première d'une longue série, de plus en plus molle, jusqu'au fiasco démobilisateur du 13 juin 2009...).

La lettre au Premier ministre fut envoyée le 6 mars ; énumérant les régressions qu'augurait la RGPP (réduction budgétaires, suppression d'emplois publics, délégation croissante de missions au secteur privé), dénonçant des « *travaux d'audit expédiés en quatre mois, et tenus confidentiels* », elle récusait une

« modernisation » prétendant « *faire l'économie de tout débat avec les usagers du service public, avec ses personnels et leurs représentants, avec les élus et les nombreux acteurs investis dans les politiques publiques* », et **demandait audience pour une délégation de l'intersyndicale porteuse de la pétition** signée alors par plus de quatre mille personnes.

La journée nationale du 20 mars fut marquée, pour notre ministère, par une **marche sur Matignon**, où l'intersyndicale remit au Premier ministre la **pétition désormais grosse de sept mille signatures**. Les conseillers du Premier ministre dispensèrent de bonnes paroles peu crédibles (« le statut de la FP n'est pas menacé » ; « le ministère non plus, puisque Mme Albanel vient d'être confirmée »...), et le communiqué intersyndical rendant compte de cette audience improvisée concluait sur un appel « à la construction urgente d'une très large mobilisation dans l'ensemble de la fonction publique ».

Sur la lancée des mobilisations du 21 février et du 20 mars, l'intersyndicale adressa le 27 mars un courrier à la ministre lui enjoignant de clarifier « *les objectifs et les ambitions de [sa] politique culturelle* » ; mais surtout, le 31 mars, une lettre « aux fédérations, unions de fédérations et unions syndicales », véritable appel à l'union : « ... **ce n'est pas simplement notre ministère qui est en danger, c'est l'ensemble de la fonction publique.**[...] **Il est urgent de construire une riposte commune contre ces politiques de liquidation du service public et du statut qui leur est attaché d'ici aux premières semaines du mois de mai.** » Le même jour, un communiqué de Matignon annonçait que « *la RGPP entrera[it] vendredi* [4 avril, date du 2^e conseil de modernisation des politiques publiques] *dans sa phase décisive* »...

Cette période devait rester, hélas !, le point culminant de l'union combattive. À partir de là, un certain nombre d'incohérences commencèrent à diviser les syndicats. Le communiqué unitaire suivant, du 1^{er} avril, titrait sur « *le passage en force* » du gouvernement et s'interrogeait sur **les pouvoirs de la ministre** : « ... *elle ne maîtrise pas, loin de là, tous les leviers des décisions qui s'appliqueront demain* [...] ». C'est là reconnaître clairement, à la suite de la démarche qui a conduit les syndicats à Matignon, que **les ministres exécutent sans autre latitude de décision.**

Le jour même du 2^e CMPP, la ministre s'adressait à tous les agents pour leur proposer un « dialogue direct » au travers d'un « dispositif » sur l'intranet. En fait de « dialogue direct », il s'agissait d'**une simple « FAQ » (« foire aux questions »), dont l'administration elle-même avait rédigé questions et réponses...**

S'ensuivirent, le **9 avril, un appel intersyndical à un rassemblement** des agents sous les fenêtres du Palais-Royal **pendant le CTPM spécial RGPP** prévu pour le 17 avril ; le 10 avril, l'annonce, toujours intersyndicale, de l'« occupation » de la DMF, ce jour là en CTP. C'est à partir de là que certaines OS commencèrent de s'exprimer à titre personnel sur ce que l'une d'elles appela « la pantalonnade », dénonçant la tenue de ce CTPM, purement informatif (pas d'avis à donner), où seraient répétées les informations issues du 2^e CMPP, déjà délivrées le 8 avril par le cabinet du MCC à un public choisi de représentants syndicaux. Énoncées lors d'une instance paritaire — réduite à un « show » communicationnel —, elles se retrouvaient *ipso facto* frappées de l'estampille « négociation »...



Greffons de réforme en voie d'enkystement. Observation IRM

C'est ce que nous avons décrit dans le premier épisode comme **le syndrome du réverbère** : les clés étaient ailleurs mais la représentation syndicale persistait à les chercher sous les fenêtres de la rue de Valois. Associée à d'autres divergences de méthode, cette analyse devait conduire à l'éclatement de l'intersyndicale à sept, poursuivie tant bien que mal jusqu'en mars 2009 : c'est trop grave, n'est-ce pas ?, de « nuire » à

l'unité syndicale — comme cela nous est régulièrement reproché —, même si on ne sait pas pourquoi on la préserve, même si elle s'apparente à la célèbre recette du pâté d'alouette, où c'est le goût du cheval qui domine.

Évidemment, l'administration filtra les entrées au ministère le jour de ce fameux et inutile CTPM : les grilles avaient été fermées dès le 15 avril, ce que l'intersyndicale dénonça vigoureusement dans un tract appelant à nous rassembler, « toujours ensemble et toujours plus nombreux » le 17 avril à 12 h place Colette.

C'est lors de ce CTPM que la CFDT-Culture renoua avec une attitude ancienne qu'elle avait abandonnée à l'arrivée de la nouvelle ministre, lui faisant d'abord crédit que le train des choses allait être différent sous son autorité. Cette attitude ancienne, c'est le **boycott de l'instance**, lorsqu'elle est manifestement **dévoyée**. Dénonçant le rôle joué par le ministère de « *courroie de transmission, à sens unique, qui plus est, de décisions arbitrées ailleurs* », et s'alarmant d'une situation « *dont les agents [...] craignent, à juste titre, d'être les principales victimes* » et qui « *se répète dans tous les ministères touchés par la RGPP* », les représentants de la CFDT-Culture quittèrent le CTPM pour rejoindre les manifestants, rapidement suivis par tous les autres représentants syndicaux.

Le soir même fut publié un communiqué intersyndical où le goût du cheval dominait : il était titré « *RGPP : Christine Albanel persiste et signe !* » (toujours les clés sous le réverbère...), et appelait à la deuxième journée nationale de grève annoncée pour le 15 mai. Quant aux « révélations » deux fois délivrées à la représentation syndicale, elles furent enfin octroyées au petit peuple sur le site du ministère, dans un communiqué de presse en date du 17 avril.

C'est alors que tomba une information qui confirma aux yeux de tous la « protection » dont ne manquerait pas de bénéficier le statut des fonctionnaires, et plus généralement la carrière des agents : la déclaration de vacance, au MCC, d'un « emploi de directeur de projet de groupe III », intitulé « *accompagnement et réaffectation des agents du ministère dans le cadre de la réforme des administrations centrales, de la modification du périmètre des services déconcentrés et de l'évolution des établissements publics* ». Un Balzac eût sans doute fait plus sobre, quelque chose comme « **accompagnement de la peau de chagrin** »...

L'été approchait. La journée de grève du 15 mai 2008 avait été un énorme succès. Mais un succès sans avenir, sans projet. Le 29 mai, plusieurs OS de la FP lancèrent un **appel à la grève pour le 10 juin, contre la RGPP, et contre le projet de loi Mobilité**, venant devant l'Assemblée le 11 juin, appel assorti d'une pétition nationale, « *Le service public est notre richesse* », et relayé le 2 juin dans un tract de l'intersyndicale du MCC. Puis chacun reprit un peu de son autonomie, chaque OS retournant à sa propre communication.

Faut-il le préciser ? hormis l'initiative des huit fédérations de fonctionnaires le 10 juin, la veille de l'examen de la loi Mobilité à l'Assemblée, il n'y eut pas de réponse directe à notre appel intersyndical du 31 mars. Les syndicats, à la base, que ce soit au MCC ou dans d'autres ministères, se battaient dans l'isolement... **Que faire chacun dans son coin contre l'artillerie lourde déployée par le gouvernement ?**

3. L'intersyndicale : reprise en côte, sans changement de braquet... (jusqu'en mars 2009)

L'été passa, moins spectaculaire, mais tout aussi occupé : le gouvernement, on l'a vu, le mit à profit pour faire passer en salve ses décrets, arrêtés et circulaires. Au ministère le mois de juillet fut plus studieux qu'à l'accoutumée : « les mois de juillet ne sont plus des mois de juillet... », plaisanta même le secrétaire général le 29 juillet lors d'une réunion organisée pour exposer le nouveau découpage des directions (« *doctrine* », « *principes* », « *missions* », « *méthode* »...) et tenter de mettre un peu de chair autour du squelette RGPP.

Avec l'automne revinrent, au pas de charge, **les sempiternels CTPM**, et leurs « hors-jeu » (inscription à l'ordre du jour de questions qui auraient dû être préalablement discutées ailleurs, voire votées

par d'autres CTP, ajout *in extremis* de longues listes de « questions diverses » qui conduisent infailliblement aux prolongations — mais jamais aux tirs au but). Il serait fastidieux — et moins utile, car les événements sont plus proches — d'accorder autant de place aux détails des actions intersyndicales et syndicales qui se sont succédé l'automne 2008 et l'hiver 2009. Une question centrale peut nous servir de fil conducteur : **le cadre de classement des non-titulaires et la reprise de leur ancienneté.**

Dissipons d'abord un quiproquo fréquent — et qui prouve combien la « politique » qui consiste à dresser les uns contre les autres différentes catégories de personnes peut se révéler « efficace ». À peu près chaque fois que nous avons communiqué auprès des agents sur l'état de la question des non-titulaires, il s'est trouvé des fonctionnaires pour nous reprocher avec véhémence de ne rien faire pour eux. Hélas ! ***Tout ce qui touche au statut, à la revalorisation du point, à la révision des grilles, relève non pas du ministère de la Culture, mais de celui de la Fonction publique (auprès de Bercy) ; non pas des syndicats Culture, mais des fédérations de fonctionnaires.***

Précisons que si, apparemment, la question des non-titulaires ne fait pas partie du train de mesures RGPP, son règlement en est un préalable dans notre ministère où la proportion des non-titulaires, considérable, sans comparaison avec les autres ministères, est comprise entre 50 et 60 % des personnels.

Un papier « de rentrée » publié le 25 novembre 2008 par cinq syndicats (ni Sud ni la CGT n'avaient voulu s'y associer) mettait l'accent sur l'élaboration, dans le cadre de la RGPP, du **cadrage des rémunérations des non-titulaires** (dont la mise en œuvre était projetée pour janvier 2009 !...), et soulignait, déjà, le risque d'une faible reprise, partielle et injuste, de l'ancienneté, ainsi que **l'abus**, dans le cadre d'un ministère soumis à la règle commune du recrutement de fonctionnaires, **du recours dérogatoire** aux contractuels. Et une fois de plus, nous y énoncions un certain nombre d'objectifs que nous voulions voir respectés dans ce recadrage-repyramidage, dont celui que soit tenu « compte **non seulement de l'ancienneté mais aussi des diplômes, de l'expérience...** ».

Cependant l'intersyndicale poursuivait son combat : le 28 novembre, sept syndicats appelaient ensemble à une AG aux Bons-Enfants le 4 décembre, pour **lutter contre la destruction des emplois publics**. Et le 1^{er} décembre ils envoyaient une **lettre ouverte à la ministre** pour réaffirmer leur « *opposition résolue à la restructuration de l'administration centrale et à la disparition programmée de sept directions et délégations pourtant toutes indispensables à l'action de l'État dans le domaine culturel* ». Y étaient également abordés — « *catalogue, hélas, non exhaustif* » — la délocalisation de l'Inrap, la transformation du CMN, la filialisation programmée de la RMN, l'« autonomisation » croissante des EP. Pour le CTP « spécial RGPP » du 18 décembre, les mêmes appelaient à un rassemblement sous la pyramide du Louvre afin de « faire barrage au processus destructeur de la RGPP ».



Bouts de réforme enkystés à la suite d'une erreur de manipulation, observés par IRM.

Les réunions avec l'administration se succédaient, toujours aussi chiches de précisions concrètes ; au point que la CFDT conclut un papier compte rendu de trois d'entre elles (15 décembre 2008) par sa définition de « la valse à trois temps » : « ***1. Y'a pas l'choix, ça vient d'en haut, on "réforme"* ; *2. C'est trop tôt, on ne peut rien vous dire, c'est pas "stabilisé"* ; *3. Y'a pas l'choix, trop tard pour discuter, c'est "plié"*. »**

La veille de Noël, un communiqué d'une autre organisation syndicale était publié sur les non-titulaires, soulignant à son tour l'usage abusif de la dérogation au statut, et exigeant « *une vraie concertation [...] au plan ministériel* », paraissant faire table rase, comme l'administration, des nombreuses démarches de nos syndicats antérieures à 2008 ; quant au cycle actuel de « négociations », aussi chaotique soit-il, on doit quand même le faire remonter à novembre 2006...

4. Unité ! unité ! oui, mais pour quoi faire ? la fin de l'intersyndicale

En janvier 2009, écœurés par la **marche forcée de la RGPP** au ministère, la langue de bois et l'accumulation de réunions « *où rien n'est discutable ou amendable* », les cinq syndicats qui avaient déjà appelé le 25 novembre à la vigilance sur la question des non-titulaires, appelèrent au boycott des vœux de la ministre : « *Laissons-les à leurs petits fours et à leurs beaux discours, nous ne sommes pas dupes [...].* »

Il y eut bien encore un appel commun des sept organisations syndicales constituant l'habituelle intersyndicale à la journée nationale du 29 janvier (l'une des promenades mensuelles ou bimestrielles qui animaient les rues en dehors des périodes estivales), venant renforcer l'appel commun de toutes les centrales et confédérations. Mais le 9 février, c'est de nouveau une intersyndicale à cinq qui rend compte de la **réunion prévue avec le Cabinet dans le cadre du préavis de grève déposé pour le 29 janvier**. Aucun responsable du Cabinet, du SG ou du SPAS ne daigna faire le déplacement. Seule s'y présenta la conseillère sociale du ministre, avec un courage salué par tous. S'instaura alors un dialogue surréaliste qui mérite d'être repris presque *in extenso* :

« OS : Ce n'est pas avec le ministère de la Culture que nous discuterons de l'ensemble de la plateforme revendicative sur laquelle les confédérations syndicales ont appelé à la journée de mobilisation du 29 janvier. Par contre, nous aimerions obtenir des informations sur les éventuelles avancées qui concernent notre ministère, notamment en ce qui concerne la RGPP

*M.R. : C'est un dossier qui relève d'une réforme gouvernementale, et qui ne peut être traité qu'au niveau des confédérations syndicales [comprendre : **les syndicats du ministère de la culture ne sont pas les interlocuteurs désignés en ce qui concerne la RGPP.**]*

OS : Et l'INRAP ? Des avancées ?

*M.R. : La ministre n'était pas favorable à la délocalisation, mais le Premier Ministre a décidé... [comprendre : **même la ministre de la culture n'est pas l'interlocuteur désigné en ce qui concerne ses établissements.**]*

OS : Et la résorption de l'emploi précaire ? Et un plan de titularisation ?

*M.R. : Cela ne dépend pas de nous, mais de la fonction publique [comprendre : **décidément ça ne sert à rien de perdre le temps de l'administration et des syndicats du ministère à des réunions inutiles...**]*

OS : Sur le repyramidage de la filière administrative ?

*M.R. : Il existe un engagement du Cabinet d'y réfléchir. Quand ? Comment ? On ne sait pas. [comprendre : **même les membres du Cabinet ne savent pas ce à quoi réfléchit le Cabinet, à considérer qu'ils n'attendent pas le fruit des réflexions présidentielles pour orienter leurs propres réflexions.**]*

OS : Sur la question de l'externalisation des missions et des fonctions ?

M.R. : Il n'y a pas de projet au niveau du Cabinet, et nous n'avons pas connaissance de projets au niveau des établissements. [comprendre : évitons d'envisager que le **Gouvernement ou le Président prendra les devants à ce sujet !**] »

« Édifiant, non ? Forts de cette nouvelle preuve d'inutilité et d'incurie permanente du dialogue social dans ce ministère, les syndicats **CFDT, CFTC, FO, FSU et UNSA** ont décidé de quitter la réunion. »

Si nous nous sommes permis de citer cet échange peu convenu, c'est que c'est ce faux-semblant qui prévaut constamment depuis le lancement de la RGPP, et pourtant le dialogue « social » était déjà presque impossible dans ce ministère avant ces grandes manœuvres... Du moins désormais les choses étaient-elles claires, pensions-nous. Cahin-caha, cependant, l'intersyndicale avait perduré jusque là.

Le 5 mars devait se tenir un CTPM consacré aux non-titulaires — le premier d'une longue série... Il avait été décidé que si l'administration n'acceptait pas de transformer le CTPM en réunion de négociation, **l'intersyndicale quitterait la séance**. Ce fut ce qui se passa. Les représentants syndicaux sortirent. Mais en ordre... perlé. (Le goût du cheval dominait à nouveau celui de l'alouette...) Le Bureau national de la CFDT-Culture, réuni le 6 mars, votait une motion par laquelle il récusait l'unité à tout prix : « Pour la CFDT-Culture, il va de soi qu'elle ne saurait accepter, au nom de l'intersyndicalisme, [...] de renoncer à ses convictions et à la logique, en acceptant de re-discuter de l'éventualité d'une présence syndicale lors d'un CTPM reconvoqué, en l'absence de toute modification de la position de l'administration. Cela, toutes les autres OS le savent de longue date, et savent par conséquent que nous préférons le risque de la solitude à celui du reniement. »

C'est ainsi qu'à partir de mars 2009 la CFDT, la CFTC et l'UNSA formèrent le noyau d'un intersyndicalisme à géométrie variable, mais à convictions intangibles.



par électroluminescence, on arrive encore à deviner l'intention...

5. La fin d'un long semestre houleux

La noria des CTPM continua inlassablement jusqu'à celui du 29 juillet dernier... Et nous continuâmes inlassablement à répéter nos questions préalables, en particulier sur la reprise de l'ancienneté des non-titulaires chaque fois qu'ils furent consacrés à ce sujet, et donc à les quitter, *faute d'une réponse favorable à de VRAIES négociations*. (Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre déclaration commune — CFDT, FO, Unsa, CFTC — faite avant de quitter le CTPM du 30 mars 2009, qui fait le point sur l'historique de la question des non-titulaires au MCC : voir sur le site de la CFDT-Culture, dans la rubrique [non titulaires : tous les documents](#).) *Vraies négociations IMPOSSIBLES*, répétons-le, puisque **toutes les décisions relevant de la RGPP étaient retoquées au « SGG »**, nous a maintes fois avoué notre administration — et encore le Secrétariat général du gouvernement, sis à Matignon, serait-il une instance décisionnaire réglementaire si l'on se réfère à la chaîne de responsabilités établies au début de la RGPP ; il nous est apparu **de plus en plus évident qu'au dessus du SGG œuvrait assez visiblement le « SGE »**, le secrétariat général de l'Élysée.

Notre attitude ferme finit par constituer une profonde divergence avec certains camarades. Aussi inutile que soit le boycott — puisque de toutes façons la décision sera prise, avec ou contre notre avis —, il a du moins le mince mérite de **ne pas porter tort aux combats que l'on prétend mener**. Après avoir, pour la galerie, boycotté la première séance de CTPM, venir s'asseoir avec l'administration en deuxième séance, fût-ce pour voter **contre** les textes qu'elle propose, c'est, au-delà de l'**incohérence** déjà signalée, non seulement **ne rien pouvoir faire pour empêcher ce vote**, mais **cautionner**, pas seulement dans le procès verbal, mais **aux yeux de tous, les apparences de la parité et du « dialogue social »**. Tant qu'une question préalable n'a pas reçu le début d'une réponse positive, seul le **boycott tenu avec fermeté et constance** permet de dévoiler les vrais rouages de la parité : l'administration passe en force, et sans les syndicats, comme l'y autorisent les textes. Dans l'impuissance organisée de la hiérarchie décisionnelle en cascade, au moins, ne nous mouillons pas : sortons de la cascade. **Les temps, de plus en plus durs, nous autorisent moins que jamais à la co-gestion qui n'est rien d'autre que le masque de la collaboration de classes**, ces fameuses classes que l'on feint de redécouvrir à l'occasion de cette interminable crise mondiale.



... même illisible, la RGPP est toujours aussi destructrice !

Maintenant, si l'on en croit ce que certains articles de presse ou certains tracts syndicaux laissent entendre en juillet, l'**arrivée d'un nouveau ministre**, le 23 juin, et d'**un nouveau cabinet allait peut-être changer la donne, et infléchir le cours réputé inflexible de la RGPP...**

(à suivre)